



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-021-2021-04

PUBLIÉ LE 9 AVRIL 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Cabinet du Directeur Général

IDF-2021-03-31-00018 - Arrêté n° DS 2021-014 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (2 pages) Page 3

IDF-2021-04-07-00013 - Arrêté n°DS 2021-016 portant délégation de signature "ordonnateur" du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (2 pages) Page 6

IDF-2021-03-31-00019 - Arrêté n°DS-2021-015 portant abrogation de l'arrêté n°2019-80 de la délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de Santé Ile-de-France à Monsieur Nicolas PEJU (1 page) Page 9

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Direction des affaires juridiques

IDF-2021-04-09-00004 - ARRETE EN DATE DU 9 AVRIL 2021^{??} portant modification de l'arrêté n°IDF-2020-12-24-004 du 24 décembre 2020 portant délégation de^{??} signature à Monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de^{??} académie de Paris en matière d'ordonnancement secondaire (2 pages) Page 11

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-03-31-00018

Arrêté n° DS 2021-014 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DS 2021-014 portant délégation de signature

du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie consacré aux Agences régionales de santé ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code du travail ;
- VU** le code de la défense ;
- VU** le code de l'environnement ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, Maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de la santé d'Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er}:** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, Directeur général, délégation de signature est donnée à Madame Sophie MARTINON, Directrice générale adjointe, à effet de signer tous les actes relevant de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France.
- ARTICLE 2^e:** Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France :
- les actes de saisine des tribunaux administratifs et de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France ;
 - les correspondances adressées au Président de la République, au Premier ministre et aux membres du Gouvernement.
- ARTICLE 3^e:** L'arrêté DS n° 2018-069 au 3 septembre 2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est abrogé.

ARTICLE 4^e:

La Directrice générale adjointe est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 31 mars 2021

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-04-07-00013

Arrêté n°DS 2021-016 portant délégation de signature "ordonnateur" du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DS/2021-016

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;

- CONSIDÉRANT** les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :
- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
 - CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
 - CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
 - CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
 - CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
 - CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
 - CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
 - CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
 - CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
 - CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
 - CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
 - CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
 - CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
 - CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
 - CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
 - CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
 - CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
 - CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** Délégation de signature est donnée à **Madame Sophie MARTINON, Directrice générale adjointe**, à effet de signer, dans le cadre des autorisations d'engagement allouées à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France, tous les actes valant engagement juridique.
- ARTICLE 2^e :** Délégation de signature est donnée à **Madame Sophie MARTINON, Directrice générale adjointe**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.
- ARTICLE 3^e :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint Denis, le 07 avril 2021

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-03-31-00019

Arrêté n°DS-2021-015 portant abrogation de l'arrêté n°2019-80 de la délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de Santé Ile-de-France à Monsieur Nicolas PEJU

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE
ARRÊTÉ N° DS/2021-015

PORTANT ABROGATION DE L'ARRÊTÉ n°2019-80 DE DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE DE FRANCE À MONSIEUR NICOLAS PÉJU

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** Est abrogé l'arrêté n° 2019-80 du 19 décembre 2019 portant délégation de signature donnée à Monsieur Nicolas PÉJU, à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits.
- ARTICLE 2^e:** Le présent arrêté entrera en vigueur le 6 avril 2021.
- ARTICLE 3^e:** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 31 mars 2021

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2021-04-09-00004

ARRETE EN DATE DU 9 AVRIL 2021
portant modification de l'arrêté
n°IDF-2020-12-24-004 du 24 décembre 2020
portant délégation de
signature à Monsieur Christophe KERRERO,
recteur de la région académique Ile-de-France,
recteur de
l'académie de Paris en matière
d'ordonnancement secondaire

**ARRETE EN DATE DU 9 AVRIL 2021
portant modification de l'arrêté n°IDF-2020-12-24-004 du 24 décembre 2020 portant délégation de
signature à Monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de
l'académie de Paris en matière d'ordonnancement secondaire**

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions, et notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi no 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale ;

Vu le décret n°99-89 du 8 février 1999 modifié pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 ;

Vu l'ordonnance n° 2004-631 du 1er juillet 2004 relative à la simplification du régime d'entrée en vigueur, de transmission et de contrôle des actes des autorités des établissements publics locaux d'enseignement ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Vu le décret n° 2020-139 du 19 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2019 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la décision ministérielle n° ESRF1900302S du 9 décembre 2019 par laquelle le responsable de programme du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation nomme le Recteur de l'académie de Paris en qualité de responsable d'unité opérationnelle du programme 231 ;

Vu la décision ministérielle n° MENF2033694S du 27 novembre 2020 portant nomination des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 163 « Jeunesse e vie associative » ;

Vu la décision ministérielle n° MENF2033683S du 27 novembre 2020 portant nomination des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 219 « Sport » ;

Vu la décision ministérielle n° MENF2036122S du 11 décembre 2020 portant nomination des responsables de budget opérationnel de programme et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » ;

Vu la décision ministérielle n° ESRF2036756S du 21 décembre 2020 portant nomination des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » ;

Vu la décision ministérielle n° ESRF2106747S du 24 février 2021 portant nomination des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 172 "Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires" ;

Vu l'arrêté préfectoral n°IDF-2020-12-24-004 du 24 décembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris en matière d'ordonnancement secondaire ;

Considérant que par décision du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation n° ESRF2106747S du 24 février 2021, publiée au Bulletin officiel n°12 du 25 mars 2021 de ce ministère, le Préfet de la région d'Île-de-France est désigné responsable du budget opérationnel de programme 0172-DR10 et le recteur de la région d'Ile-de-France, responsable de l'unité opérationnelle 0172-DR10-IDFR ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et du préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

ARRETE

Article 1er : Au 1 de l'article 1er de l'arrêté préfectoral n°IDF-2020-12-24-004 du 24 décembre 2020 susvisé, après le sixième alinéa relatif au programme « jeunesse, éducation populaire et vie associative » (n° 163), il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« " recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires" (n° 172) ; »

Article 2 : Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, le préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et le recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs (échelon de la région d'Ile-de-France) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture: www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/ .

Fait à Paris le 9 avril 2021

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,

SIGNE

Marc GUILLAUME